

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 avril 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 32

2017-04-91 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

- 7.1 Achat de billets – Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges – levée de fonds de la Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges.
- 7.2 Achat de billets – Tournoi de golf de la Maison des soins palliatifs – éditions 2017.
- 7.3 Achat de billets – Souper annuel de l'AGAIP 2017.
- 7.4 Gala de la réussite et remise de diplômes – École secondaire du Chêne-Bleu – bourses.
- 7.5 Achat de billets – Soirée souper-théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité Ville en santé Pincourt.

ADOPTÉE

2017-04-92 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-04-93 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2017, au montant de **124 353,89 \$**.

ADOPTÉE

2017-04-94 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2017, au montant de **499 254,95 \$**.

ADOPTÉE

2017-04-95 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c-E-2.2), la trésorière dépose un rapport de ses activités en vertu du chapitre XIII de cette loi.

2017-04-96 **AUTORISATION DE DÉPENSE – REMBOURSEMENT SUITE À UN CHANGEMENT DE BASSIN DE TAXATION**

Considérant que le règlement no 466-1 modifiant le règlement no 466 décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour le pavage d'une partie de la 51^e avenue est entré en vigueur le 29 octobre 2016;

Considérant que le règlement no 466-1 prévoyait un élargissement du bassin de taxation et donc une diminution du montant global devant être payé par les citoyens qui avaient déjà été inclus dans le bassin de taxation;

Considérant que 3 propriétaires s'étaient prévalus de l'offre de paiement comptant et qu'en conséquence, ils se trouvaient pénalisés par rapport aux autres citoyens.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le remboursement d'une somme de **609 \$** aux propriétaires du 8, 10 et 12, 51^e Avenue.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-545.

ADOPTÉE

2017-04-97 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 437;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin d'apporter des changements à certaines de ses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 février 2017 et qu'un premier projet a été adopté le 14 mars 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le second projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no **437-44**, modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437.

-35-

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2017-04-98 **RÈGLEMENT NO 437-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'AUTORISER LA GARDE DE POULES COMME USAGE ADDITIONNEL À LA CLASSE D'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE (h1) – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage no 437 afin d'autoriser la garde de poules comme usage additionnel à la classe d'usage d'habitation unifamiliale (h1);

Considérant qu'à la séance du Conseil du 14 juin 2016, un avis de motion a été donné et le premier projet du règlement no 437-40 adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 septembre 2016 et qu'un second projet de règlement avec changements a été adopté le 14 mars 2017;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **437-40** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage no 437, afin d'autoriser la garde de poules comme usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1) ».

Que ce règlement soit transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2017-04-99 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2017-04-100 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-11, LOT 5 759 959 (2989, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le propriétaire souhaite construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un étage avec garage attenant;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-11 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA no **2017-11**, lot 2 759 959 (2989, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-04-101 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D’ENTRETIEN DU LAC ET DU COURS D’EAU DU PARC DES ÉPERVIERS

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d’octroyer un contrat au montant de **13 810 \$** plus taxes applicables à la firme **Laboratoire Bio-Services Inc.** pour l’entretien du lac et du cours d’eau du parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-50 545.

ADOPTÉE

2017-04-102 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES AGRONOMIQUES POUR VIDANGE DES ÉTANGS 2 ET 6

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 5 firmes pour des services agronomiques relatifs à la vidange des étangs 2 et 6.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d’octroyer un contrat au montant de **15 805 \$** plus taxes applicables à la firme **Néo Environnement Inc.** pour des services agronomiques relatifs à la vidange des étangs 2 et 6.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

2017-04-103 APPEL D’OFFRES GT2017-04 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D’UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels reliés à la préparation d’un plan de gestion des débordements;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse des offres reçues et a émis une recommandation quant à l’octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d’octroyer un contrat au montant de **52 150 \$** plus taxes applicables à la firme **SM International Inc.** pour des services professionnels reliés à la préparation d’un plan de gestion des débordements.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-10-419.

ADOPTÉE

2017-04-104 APPEL D’OFFRES GT2017-05 – TRAVAUX DE PAVAGE 2017 – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour les travaux de pavage 2017 à être effectués sur le territoire de la Ville;

Considérant que suivant cet appel d'offres 7 soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 avril dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Les Pavages Asphaltech Inc.** au montant de **421 128,10 \$** plus taxes applicables pour les travaux de pavage 2017 à être effectués sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et les fonds versés par le programme TECQ et imputée au poste budgétaire 1-22-300-10-710.

ADOPTÉE

2017-04-105 ENGAGEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DU PROGRAMME PRIMEAU

Considérant que la Ville entend faire une demande d'aide financière en vertu du Programme PRIMEAU pour le remplacement de tous les automates programmables, panneaux de contrôle, accessoires de plomberie dans 7 des postes de pompage de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la présentation du projet au Programme PRIMEAU pour l'obtention d'une aide financière et de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

2017-04-106 OCTROI DE CONTRAT – INVENTAIRE DES HABITATS DE REPRODUCTION DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON

Considérant que la Ville doit produire un inventaire des habitats de reproduction de la rainette faux-grillon afin de déterminer si certains secteurs initialement identifiés comme étant des « zones de conservation » pourraient devenir des « zones de conservation avec opportunités de développement ».

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer un contrat au montant de **11 500 \$** plus taxes applicables à la firme **Biofilia Inc.** pour la préparation d'un inventaire des habitats de reproduction de la rainette faux-grillon.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2017-04-107 ENGAGEMENT DE LA VILLE – HALTE TRENET (POINTE DU DOMAINE) – CONSTRUCTION D'UN GAZEBO

Considérant que la Ville a installé un gazebo dans la Halte Trenet (Pointe du Domaine);

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à recevoir une lettre de la Ville à l'effet qu'elle s'engage à ne pas tondre le gazon ou tous autres végétaux dans la bande de protection riveraine et à planter des végétaux indigènes.

-38-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé unanimement par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'engagement à être envoyée au MDDELCC.

ADOPTÉE

2017-04-108 OCTROI DE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription de la part des Skieurs de l'Île;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer à l'organisme **Skieurs de l'Île Inc.** un soutien à l'inscription pour les 144 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2016-2017 à 5 \$ chacune soit un total de **720 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-04-109 AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUPER DU CONSEIL 2017

Considérant que le 22 juin prochain aura lieu le Souper du Conseil, qui servira à amasser des fonds pour le Fonds Jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser une dépense d'un montant maximal de **23 000 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2017-04-110 CONGRÈS DE LA COMAQ 2017 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser mesdames **Stéphanie Martin**, trésorière et **Catherine Fortier-Pesant**, greffière, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui auront lieu du 24 au 26 mai 2017 à Laval. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription et de déplacement) pour une somme approximative de **1 202 \$** incluant les taxes, pour chacune des participantes.

Que les frais non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-132-00-454 et 1-02-141-00-331.

ADOPTÉE

**2017-04-111 LETTRE D'ENTENTE NO 2017-08 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant les recommandations de la direction générale à l'égard d'un remplacement qui doit être effectué dans l'équipe de la voirie;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville, l'employé et le syndicat quant aux modifications qui doivent être apportées à la convention collective présentement en vigueur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no 2017-08.

ADOPTÉE

2017-04-112 POLITIQUE DE SUBVENTIONS – « INITIATIVES TELLEMENT ENVIRONNEMENTALES » – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une politique aux fins de prévoir certaines subventions pour financer des initiatives de nature environnementale sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter une nouvelle politique de subventions «Initiatives tellement environnementales», telle que proposée et de lui donner plein effet à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2017-04-113 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE MARIE-MARTHE-DAOUST PHASE III – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir pour la Phase III du projet domiciliaire « Marie-Marthe-Daoust ».

ADOPTÉE

2017-04-114 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – PROJET DOMICILIAIRE MILLÉNIUM II, PHASE II – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir pour la Phase II du projet domiciliaire « Millénium II ».

ADOPTÉE

2017-04-115 DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – DEMANDE D'APPUI

Considérant la demande d'appui par résolution numéro 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska;

Considérant la demande d'appui par résolution numéro 17-03-22-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances à l'élimination le 1er novembre 2016;

Considérant que ce nouveau cadre normatif pénalisera les MRC et les municipalités du fait que les modifications apportées agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute des revenus importants sans les avoir prévenu avant la préparation des budgets 2017;

Considérant que cette situation ajoute un fardeau fiscal aux citoyens ainsi qu'à toutes les MRC et municipalités ayant déployé des efforts pour mettre en valeur les matières résiduelles et organiques;

Considérant que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC sont conçus afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières résiduelles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020;

Considérant que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente, soit 2016.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'appuyer la MRC de la Haute-Yamaska en dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir ses incitatifs afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les MRC et les municipalités pour recycler les matières résiduelles et organiques.

De déplorer auprès du MDDELCC que les MRC et les municipalités sont pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017.

ADOPTÉE

2017-04-116 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA RUE PIERRE-RICARD SUR LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Considérant que la Ville souhaite procéder au prolongement de la rue Pierre-Ricard jusqu'au boulevard Don-Quichotte pour permettre le passage des véhicules, diluer la circulation et désenclaver le secteur;

Considérant que l'autorisation du MTMDET est requise pour ce projet puisqu'une ouverture serait faite sur le boulevard Don-Quichotte;

Considérant que ce projet implique le prolongement de la rue Pierre-Ricard jusqu'au boulevard Don-Quichotte, une voie pour permettre aux véhicules provenant de la rue Pierre-Ricard de tourner à droite et de s'insérer sur le boulevard Don-Quichotte, le prolongement du terre-plein du boulevard Don-Quichotte jusqu'à la rue Pierre-Ricard;

Considérant que la Ville a rencontré le MTMDET au sujet de ce projet et s'engage à assumer tous les coûts relatifs à celui-ci.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de demander au MTMDET d'autoriser l'ouverture de la rue Pierre-Ricard sur le boulevard Don-Quichotte.

Que la Ville assume tous les coûts relatifs à ce projet.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

2017-04-117 **POSITIONNEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) CONCERNANT LA CARTE PRÉLIMINAIRE DES COMPLEXES DE MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN**

Considérant que la CMM travaille actuellement à établir une carte des complexes de milieux humides d'intérêt métropolitain et que la Ville a été sollicitée à 24 heures d'avis, afin de donner son opinion sur la carte préliminaire;

Considérant que la délimitation des milieux humides d'intérêt métropolitain par la CMM est basée sur une photo-interprétation et que la Ville est au fait d'études divergentes;

Considérant que le potentiel de développement de certains secteurs visés par cette nouvelle cartographie est déjà grandement amputé puisque ces secteurs ont déjà été identifiés comme boisés d'intérêt métropolitain par la CMM;

Considérant que la Ville a déjà entamé un processus d'élaboration de son plan de gestion, compensation et conservation de ses milieux naturels et qu'elle compte s'opposer à des normes qui lui seraient imposées et qui ne seraient pas basées sur des investigations terrains et une réelle connaissance de son territoire;

Considérant que la Ville veut pouvoir se positionner officiellement avant l'adoption d'une telle cartographie.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement de demander à la CMM d'informer la Ville de la tenue de toute séance de consultation dans le cadre du processus d'identification des milieux humides d'intérêt métropolitain.

De demander à la CMM d'impliquer la Ville à titre de partie prenante à toute rencontre concernant son territoire afin qu'elle puisse se faire entendre relativement à ses préoccupations, obligations et opinions.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la CMM, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à monsieur Guy Pilon, à titre de représentant de cette dernière auprès de la CMM.

ADOPTÉE

2017-04-118 **ACHAT DE BILLET – SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES – LEVÉE DE FONDS DE LA FONDATION CSSS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de cet événement seront versés à la Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'acheter 2 billets pour le Salon des vins Vaudreuil-Soulanges, aux profits de la **Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges** (volet Hôpital) qui se tiendra le 17 mai prochain à l'Aréna de Vaudreuil-Dorion, au coût de 150 \$ chacun pour un total de **300 \$** et d'autoriser 2 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2017-04-119 **ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS - ÉDITION 2017**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'acheter 2 billets pour le tournoi de golf de la **Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges** - édition 2017, qui se tiendra le 29 mai 2017 au Club de golf Whitlock & Country Club, au coût total de **500 \$** et d'autoriser Danie Deschênes et Bernard Groulx, à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2017-04-120 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER ANNUEL DE L'AGAIP 2017**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter 3 billets au coût de 100 \$ chacun, pour un total de **300 \$** pour le souper annuel de l'**Association des Gens d'Affaires de l'Île Perrot**, qui se tiendra le 26 avril 2017 et d'autoriser 3 membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2017-04-121 **GALA DE LA RÉUSSITE ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES**

Considérant, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme totale de **700 \$** à la **Commission scolaire des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

Dans le cadre du Gala de la Réussite, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre;

Dans le cadre de la Remise des diplômes, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2017-04-122 **ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le 6 juillet 2016 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la **Ville de Pincourt** et d'autoriser 2 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mars 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal d'une réunion du CCU – 28 mars 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-123 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
